



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 février 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI quatorze février deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 février 2020, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Simon POURRET à Marion CANALES, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Claude LEROUX à Nicolas BONNET, Nicole PRIEUX à Magali GALLAIS

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

**Secrétaire** : Marianne MAXIMI

*M. Florent NARANJO arrive pendant le discours introductif de M. le Maire.*

*Mme Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2.*

*M. Grégory BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 38 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.*

*Mme Géraldine BASTIEN quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à M. Jean-Pierre LAVIGNE.*

-----  
**Rapport N° 48**  
**AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION**  
**CEPE**  
-----

*Ne prennent pas part au vote de la délibération : Cécile AUDET, Philippe BOHELAY, Nicolas BONNET, en tant que membres du Conseil d'Administration du CEPE et Sondès EL HAFIDHI en tant que membre du Conseil d'Administration au titre de Clermont Auvergne Métropole*

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec l'association CEPE qui gère le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement), pour une durée de 5 ans soit 2019-2023.

Dans le cadre de l'application de cette convention, une subvention annuelle de 97 000€ est allouée, inscrite au budget 2020.

Pour votre information, la Ville est adhérente du CPIE et fait partie, au sein du Conseil d'Administration, du collège des personnes morales regroupant les collectivités, EPCI, établissements publics et associations. Pour 2020, Monsieur le Maire renouvellera donc l'adhésion à cette association pour un montant de 20 000€ conformément à la délégation qui lui a été donnée au Conseil Municipal du 21 décembre 2017.

Cette convention peut être complétée, chaque année, par un avenant après concertation avec les services municipaux concernés.

Le projet d'avenant n°1, ci-dessous, précise les actions pour 2020.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la Ville et le CPIE Clermont Dômes, ci-dessous,
- d'autoriser le versement de la subvention annuelle de 97 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1.

## Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2019-2023 Ville- CEPE

### ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représenté par son Maire, habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du XX/XX/XXXX

ci après dénommée « La Ville de Clermont-Ferrand »

Et

L'Association dite : « CENTRE PERMANENT D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT » (C.E.P.E.) labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « C.P.I.E. Clermont-Dômes », et représentée par son Président M. Michel BUSSIERE

ci après dénommée « Le C.P.I.E. »,

### Rappel-Préambule

L'objet de la convention quinquennale entre le CEPE, et la Ville de Clermont-Ferrand signée le 01/01/2019 est de mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville, le programme d'actions décliné en 2 orientations :

- le schéma de Transition Énergétique et Écologique de la Métropole ;
- l'exposition Biodiversité Urbaine au Muséum Henri-LECOQ qui se déroulera d'avril 2019 à mars 2020.

#### Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de préciser le programme défini dans la convention 2019-2023 (pour l'année 2020) selon les différentes orientations mentionnées ci-dessus et de fixer le montant de la subvention annuelle allouée au CPIE, par la Ville de Clermont-Ferrand au titre de l'année 2020.

#### Article 2 : Programme d'actions proposé par l'avenant n°1

Axe 1 : Formation sur le Développement Durable – sensibilisation, des salariés, agents de collectivités, demandeurs d'emplois, jeunes en formation

Objectif(s) : réaliser 4 journées thématiques répétées 3 à 4 fois durant l'année (selon les thèmes) afin de proposer un cycle de formation et une certaine souplesse et diversité pour les stagiaires.

Climat et adaptation au changement climatique

Alimentation durable et santé

Déchets-prévention, économie circulaire et recyclage

Biodiversité et eau

Axe 2 : Promotion d'une mission de référent Développement Durable auprès des employeurs publics ou privés du territoire clermontois

Objectif(s) : en 2 groupes de 10 stagiaires, le CPIE proposera 2 journées de travail plus particulièrement dédiées aux enjeux identifiés comme prioritaires au sein des structures lors de la visite de 2019. Le CPIE organisera son déroulé pédagogique autour de ces différents enjeux en cohérence et les regroupera au sein de deux sessions de formation spécifiques. Idéalement ces deux sessions devront regrouper 10 stagiaires chacune mais en fonction des enjeux identifiés et donc du contenu pédagogique qui en découle les groupes peuvent ne pas être de taille égale. A la suite de ces 2 journées chaque stagiaire ressortira avec un plan d'actions possibles et des perspectives d'accompagnement au changement des pratiques.

Axe 3 : Développer l'approche de la nature en ville à partir de la nouvelle exposition du Muséum Henri Lecoq

Objectif(s) : le CPIE propose de mettre en lien les actions de son Centre de ressource et d'organiser des animations et conférences sur la thématique tout en valorisant l'exposition du

Muséum. Lors de ces événements grand public, le CPIE propose de mettre en place une mini exposition permettant de sensibiliser le public du CPIE et de lui donner l'envie d'aller découvrir l'exposition. Cette mini exposition pourrait rester à demeure au CPIE qui accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs. Cela ferait du CPIE un point relais de l'exposition et lui permettra de participer à l'essaimage des enjeux véhiculés par l'exposition sur le territoire clermontois.

**Axe 4 : Formation des animateurs loisirs et des enseignants à partir d'un projet commun**

Objectif(s) : vivre des séances, décortiquer la pédagogie appliquée, maîtriser le fond, expérimenter des outils, des techniques etc...).

Thèmes généraux à décliner en plusieurs ½ journées de formation (3 séances d'une ½ journée / thème) :

- jardin (ex : compost, alimentation au jardin, mise en place, saisons, etc...);
- déchets (ex : tri et recyclage, land'art, visite de site, etc...);
- art et nature (ex : teinture végétales, approche artistique de la nature, land'art nature...);
- animaux (ex : oiseaux, insectes...).

**Axe 5 : Développement-valorisation du site de l'Arbre aux enfants**

Objectif(s) : faire du site l'Arbre aux enfants un site d'EEDD à part entière sur Clermont-Ferrand.

**Axe 6 : Installation/suivi d'un rucher pédagogique sur le site de Theix**

Objectif(s) : la vocation du CPIE étant l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), il apparaît pertinent de proposer l'installation de ruchers pédagogiques et de développer des activités autour de cet enjeu fort de la biodiversité.

**Axe 7 : Participer au développement des jardins partagés par la formation des jardiniers clermontois**

Objectif(s) : le CPIE propose d'accompagner les groupes de jardiniers en lien avec chaque référent associatif impliqué pour, dans un premier temps, établir un bilan des pratiques, en conclure les pistes d'amélioration et animer chaque groupe autour d'un projet de transition visant à jardiner entièrement au naturel.

**Axe 8 : Mise en œuvre d'un Programme d'activité Grand Public**

Objectif(s) : proposer aux clermontois un important programme d'activités grand public.

**Article 3 : Participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand**

Au titre de l'année 2020 la Ville de Clermont-Ferrand entend allouer une subvention qui s'élève à 97 000 €.

**Article 4 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties.

**Article 5 – Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci poursuivent leurs effets.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires,

Pour le CEPE,  
Le Président

Pour la Commune,  
Le Maire

Michel BUSSIERE

Olivier BIANCHI

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 FEV. 2020

Pour le Maire et par délégation  
La Première Adjointe

  
  
Françoise NOUHEN